Image not found or type unknown

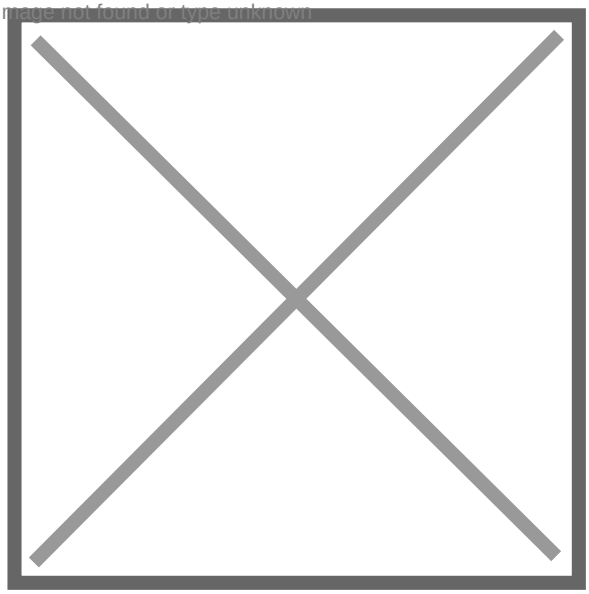

Deplacement poteau electrique edf

Par **morin29**, le **11/10/2009** à **11:37**

Bonjour,
Il ya 5 ans nous avons acheté une maison de 1967 ou le poteau EDF est situé sur notre terrain à tout juste 1 mètre de la maison.Nous habitons la campagne et il y a suffisamment de place pour l'installer à la périphérie de notre jardin.Aujourd'hui nous nous apercevons que pour des raisons de nuisances,un poteau EDF doit etre situé entre 5 et 10 mètres.Nous avons téléphoné à EDF pour leur demander s'il était possible de déplacer ce poteau car pour des raisons de nuisances magnétiques il s'avère trop près de la maison.Il nous a été répondu que c'étais possible mais que ca serait à notre charge,car d'après eux nous avons acheté la maison en toutes connaissances de causes.Ma question est la suivante,est-ce vraiment à nous de payer ces frais puisque ce poteau n'est pas situé à une distance ne créant pas de nuisances pour la santé.EDF ne doit-il pas remettre ses installations aux normes sans nous en faire subir le cout.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés